



Direction de la Population
Service Secrétariat Général
N/Réf. : CR23D13135

Chanteloup, le 17 avril 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le dix avril à 20H30, le Conseil municipal de Chanteloup les Vignes, légalement convoqué le trois avril, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine ARENOU.

Étaient présents : M. GAILLARD, Mme VIMEUX, M. SEVAULT, Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, Mme PACIOCCO, M BONNEAU, Mme FIGUIERE, Maires – Adjoints,
Mme LAMBERT, M. NGUYÉN, M. LAPIOS, Mme RAISON, M. LIAOUI, M. ISSA, Mme JUMEAU, Mme DESNOYERS, Mme RODES, M. ABDELBAHRI, M. DABADIE Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. CARDO (procuration à Mme RAISON),
M. MEHDAOUI (procuration à Mme ABLOUH),
M. BEKE (procuration à M. LONGEAULT),
Mme LIMERY (procuration à M. GAILLARD)

Absents : Mme FOURNIER, M. SION, Mme DOUMBIA, M. BESSON, Mme COUDOUX.

1. Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le Conseil peut valablement délibérer et donne lecture de l'ordre du jour.

2. Monsieur LONGEAULT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

3. Approuve, à la majorité (4 contre), le procès verbal de la séance du 27 février 2013.

4. Prend connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

5. Maintient, à la majorité (4 contre), la taxe d'assainissement et la surtaxe comme suit pour l'exercice 2013 :

TAXES	2013
Taxe d'assainissement	0.50
Surtaxe	0.080

6. Décide, à la majorité (4 contre), la reprise par anticipation des résultats de l'exercice précédent conformément au Budget primitif 2013

Approuve le Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2013 qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation

En dépenses et en recettes 1 045 454.43 euros

Section d'investissement

En dépenses et en recettes 1 488 258.31 euros

7. Maintient, à l'unanimité, comme suit les taux des taxes communales pour l'exercice 2013 :

	TAUX 2012	TAUX 2013
Taxe d'habitation	16.28	16.28
Taxe Foncière	17.10	17.10
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	113.93	113.93

8. Décide, à la majorité (4 contre), la reprise par anticipation des résultats de l'exercice précédent conformément à la fiche de calcul annexée au Budget primitif 2013

Approuve le Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2013 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

en dépenses et en recettes 16 966 164.04 Euros

Section d'investissement :

en dépenses et en recettes 15 039 898.01 Euros

9. Fixe, à l'unanimité, le montant des subventions communales accordées aux associations pour l'exercice 2013. Les membres du conseil n'ont pas pris part aux votes des subventions concernant leur association.

10. Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants n°1 tels qu'ils sont établis avec les associations suivantes :

BABYLOUP
GRAINS DE SOLEIL
USCV Section Football
A.V.E.C.

Les membres du conseil n'ont pas pris part aux votes des subventions concernant leur association.

11. Approuve, à l'unanimité, la convention d'objectifs avec la compagnie des contraires telle qu'elle est établie et Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

12. Décide, à l'unanimité, de financer la contribution de la ville au Syndicats de la façon suivante :

	Contribution 2013	Part Budgétisée 2013	Part Fiscalisée 2013
SIARH	3 253,04	1 338,04	1 915,00
SIVOM	4 472.12	2 195.12	2 277.00
SIDEC	7 778.00	3 511,00	4 267.00

13. Décide, à l'unanimité, d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ; dit que l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme sera confiée au Centre de Gestion et autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

14. Approuve, à la majorité (4 abstentions), les termes de la Convention de Direction de Projet à intervenir entre la Ville et l'EPAMSA pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2013 et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

15. Approuve, à la majorité (4 abstentions), les termes de la Convention d'échanges de données à intervenir entre la Ville et la CA2RS et Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

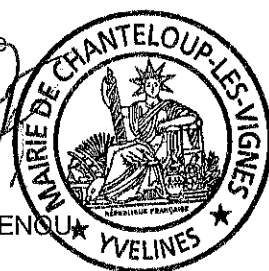
16. Approuve à l'unanimité, les termes des protocoles à intervenir entre le Tribunal de Grande Instance de Versailles, la CA2RS et la Ville, et Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

17. Donne à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de la commune de MAREIL SUR MAULDRE, au SIVOM à la section Fourrière.

18. Donne un avis favorable sur l'adhésion de la commune de MAULE, au SIVOM à la section Fourrière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire



Catherine ARENOU